



MES ENGAGEMENTS – CHANTIERS ADOS

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de votre tuteur.

❖ Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le point de démarrage du chantier ne pourra y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers en totalité du temps d'activité et de ce fait de ne pas quitter le lieu de chantier avec l'horaire prévu.
- L'activité « chantiers ados » se déroule de 09h00 à 12h00 – Lors de mon inscription je m'engage à être présent les 3 matinées. Celles-ci seront prédéfinies lors de l'acceptation de ma candidature.

❖ Concernant la réalisation des travaux :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissant. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers.
- Dans le cas où la commune me fournirait des équipements, je m'engage à les porter et de les rendre en fin de mission.
- L'usage des téléphones portables ainsi que les oreillettes est strictement interdit pendant la durée de la mission

❖ Concernant la réalisation des travaux :

- Je m'engage à réaliser les travaux confiés
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données
- Je reste courtois avec mon entourage (tuteur, usagers mais également les autres participants)
- Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions
- Je m'engage à prendre soins du matériel qu'on me confie.

❖ Indemnisation des chantiers

- Toute réalisation du chantier entraîne le versement d'une indemnité de 20° par demi-journée (3 heures) effectuée par chèque cadeau multi enseigne
- Si un non-respect des règles précités ci-dessus une exclusion de chantier sera définitive et la mission non indemnisée